



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
 Reçu en préfecture le 12/12/2025
 Publié le 12/12/2025
 ID : 029-212902506-20251211-CM2025_067-DE

Conseil Municipal du 11 décembre 2025 Extrait du registre des délibérations

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
 Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC**

Date de la convocation : **4 décembre 2025**

Affichage de la convocation : **4 décembre 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025 à 19h30, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

| | |
|--------------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Représentés | 02 |
| Prenant pas part au vote | 00 |
| Votants | 14 |

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Gill SALHI, Annie YVINEC.
Etaient représentées : Marie-Renée LÉVÉNEZ (procuration à Annie YVINEC), Muriel SCHWARTZ (procuration à Yves LÉVÉNEZ).
Etais absente : Marion CARDINAL.

Délibération CM 2025_067 Motion pour le maintien de l'école navale à Lanvéoc

La commune de Lanvéoc entretient, depuis plus d'un siècle, une relation historique et symbiotique avec la Marine nationale, marquée par l'implantation en 1920 d'un des 37 centres d'aviation français, puis, après la Seconde Guerre mondiale, de l'École navale. Cette collaboration, scellée par une confiance mutuelle et une interdépendance économique et sociale, a façonné l'identité même du territoire. Aujourd'hui, l'École navale de Lanvéoc-Poulmic est bien plus qu'une infrastructure militaire : elle incarne un patrimoine commun, une marque d'excellence reconnue internationalement, et un pilier économique essentiel pour la presqu'île de Crozon.

Un partenariat historique et vital. Dès 1928, la presse locale soulignait l'adéquation parfaite entre les atouts naturels de Lanvéoc et les besoins stratégiques de la Marine [référence au journal *Ouest-Éclair*, 25 juillet 1928]. Cette complémentarité s'est renforcée avec l'installation définitive de l'École navale après 1945, faisant de Lanvéoc un acteur clé de la formation maritime française. La devise de la commune, « *Ene Hag Enor* » (« Âme et Honneur »), reflète cette alliance indéfectible, tandis que son blason, orné d'une ancre ailée, symbolise cette fusion entre identité locale et mission nationale.

Un impact socio-économique majeur. Une étude récente démontre que la présence de la Marine nationale génère 75 % des emplois directs et indirects de la presqu'île. Entre 2 000 et 3 000 marins, élèves-officiers et personnels civils animent quotidiennement le territoire, contribuant à son dynamisme économique et à sa cohésion sociale. Contrairement à ses voisines touristiques, Lanvéoc a toujours privilégié cette relation avec « *la Royale* », au détriment d'un développement immobilier ou commercial agressif, par fidélité à un modèle de partenariat équilibré.

Un équilibre menacé par l'érosion de la confiance. Si l'attachement réciproque entre la commune et la Marine nationale reste intact, la **confiance institutionnelle**, fondement de cette relation, s'est récemment fragilisée. Les décisions unilatérales, prises sans concertation préalable avec les élus locaux, risquent de compromettre un équilibre séculaire. Or, comme dans toute relation durable, la transparence et le dialogue sont les garants de la pérennité du lien.

Une mobilisation collective nécessaire. Face à ce constat, l'Association des Maires Ruraux du Finistère, aux côtés du conseil municipal de Lanvéoc, estime indispensable de :

1. **Réaffirmer** l'importance stratégique de l'École navale pour le territoire et pour la formation des officiers de la Marine nationale ;
2. **Rappeler** que les collectivités territoriales, en tant que partenaires historiques de l'État, doivent être associées en amont aux réflexions engageant leur avenir ;
3. **Soutenir** les initiatives locales visant à préserver ce patrimoine commun, symbole d'excellence et de résilience.

Cette motion s'inscrit dans une démarche de solidarité territoriale et de défense de l'intérêt général, conformément aux principes de décentralisation et de coopération entre l'État et les collectivités.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur les objets d'intérêt local ;

Considérant que la présence de l'École navale à Lanvéoc-Poulmic constitue un atout stratégique pour la Marine nationale, la Bretagne et la France, en tant que centre de formation d'excellence reconnu mondialement ;

Considérant que l'impact socio-économique de la base aéronavale et de l'École navale est déterminant pour la presqu'île de Crozon, avec 75 % des emplois locaux directement ou indirectement liés à leur présence ;

Après en avoir délibéré,

APPORTE son soutien plein et entier à la commune de Lanvéoc et à l'ensemble des acteurs de la presqu'île de Crozon.

SOUTIENT la motion rédigée par l'Association des Maires Ruraux du Finistère.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

